



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité

Quinzième session

Genève, 22 et 23 (matin) novembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 22 novembre
à 10 heures dans la salle XXVI*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quatorzième session.
3. Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024.
4. Questions diverses et examen du projet de rapport.
5. Dialogue international sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage ».

* Tous les membres des délégations devront [s'inscrire en ligne](#). Ils devront se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, 1211 Genève, pour se faire délivrer un badge. Ils pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le [site Web de la CEE](#).



II. Annotations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information, examen ou décision</i>
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2023/1	Décision
Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024	ECE/CECI/2023/2, annexe II	Information
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Ukraine (Rapport d'activité sur l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.1	Examen
Progress report on the work of the ECE Transformative Innovation Network (Rapport d'activité sur les travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.2	Examen
Results of the Innovation for Sustainable Development Review of Armenia (Résultats de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.3	Examen
Results of the Interim Sub-regional Innovation Policy Outlook for Eastern Europe and the South Caucasus (Résultats du recensement intermédiaire des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale en Europe orientale et dans le Caucase du Sud)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.4	Examen
Evaluation report of the extrabudgetary project « Promoting innovation policy capacities in Eastern Europe and the Caucasus » financed by Sweden (Rapport d'évaluation du projet extrabudgétaire intitulé « Promouvoir les capacités en matière de politique d'innovation en Europe de l'Est et dans le Caucase » et financé par la Suède)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.5	Examen
Progress report on the work of the SPECA Working Group on Innovation and Technology for Sustainable Development (Rapport d'activité sur les travaux du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.6	Examen
Overview of fundraising needs and opportunities (Aperçu des besoins et des possibilités en matière de collecte de fonds)	ECE/CECI/ICP/2023/INF.7	Examen

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2023/1

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité adoptera son ordre du jour.

2. Les objectifs de la quinzième session sont les suivants :
- a) Examiner et aborder les questions de fond d'actualité liées aux éléments d'innovation et de compétitivité du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) ;
 - b) Passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la quatorzième session, en 2022, et convenir d'un plan d'activités intersessions à exécuter jusqu'à la seizième session, en 2024.

2. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quatorzième session

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2023/INF.1, ECE/CECI/ICP/2023/INF.2, ECE/CECI/ICP/2023/INF.3, ECE/CECI/ICP/2023/INF.4, ECE/CECI/ICP/2023/INF.5 et ECE/CECI/ICP/2023/INF.6

3. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront informés des principaux résultats et aspects marquants des travaux menés depuis la quatorzième session, notamment sur les points suivants :
- a) Le document d'orientation intitulé « L'innovation porteuse de transformations au service d'un avenir durable », soumis à la session de 2023 du CICPPP ;
 - b) Les séminaires, dialogues, visites d'études et autres résultats obtenus et activités menées sur l'innovation porteuse de transformations sous les auspices du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE¹ ;
 - c) La publication de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie et les progrès réalisés dans l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine ;
 - d) Les progrès réalisés dans les programmes de renforcement des capacités pour l'Arménie, l'Ouzbékistan et la République de Moldova, sur la base des recommandations issues des études sur l'innovation au service du développement durable menées dans ces pays ;
 - e) La tenue régulière de réunions de dialogue sur les politiques par le réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation et la publication du recensement intermédiaire ;
 - f) L'appui à la mise en application de la stratégie d'innovation au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), dans le cadre du projet sur le renforcement des politiques d'innovation pour les pays du SPECA à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 financé par le Compte de l'ONU pour le développement (douzième tranche), en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment au moyen de l'exécution des activités suivantes :
 - Un programme de renforcement des capacités visant à aider l'Azerbaïdjan à consolider son écosystème de capital risque ;
 - L'élaboration de la version définitive du projet de manuel intitulé « Une nouvelle politique de l'innovation pour les pays en transition de la sous-région du SPECA » ;

¹ Créé en tant que collaboration entre la CEE et l'Agence fédérale allemande pour l'innovation de rupture, le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE rassemble des organismes chargés de l'innovation, des décideurs politiques, des responsables d'autorités nationales, des groupes de réflexion, des chercheurs, des praticiens, des experts et des entrepreneurs de la région de la CEE qui se consacrent à l'innovation transformatrice ou ont pour mission de la soutenir. L'objectif du Réseau est d'analyser, d'examiner et de coopérer pour mieux comprendre les tendances, les défis et les possibilités de l'innovation transformatrice au service du développement durable, et d'étudier comment les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle productif et catalytique dans ces efforts.

- Une formation en ligne dispensée aux pays du SPECA et intitulée « Développement des incubateurs d'entreprises et des accélérateurs de start-ups : formation à l'intention de responsables universitaires » ;
- Une formation en ligne intitulée « Collaboration avec des fonds de capital risque et des investisseurs providentiels : formation pratique à l'intention du personnel des incubateurs et accélérateurs d'entreprises dans la sous-région du SPECA » ;
- Un atelier à l'intention des responsables de l'innovation portant sur l'innovation au service de l'économie circulaire ;
- Une visite d'étude en Géorgie à l'intention des responsables de l'innovation de la sous-région du SPECA ; l'organisation de la quatrième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable et d'un atelier sous-régional du SPECA sur le même thème, ainsi que d'une manifestation interentreprises sur l'innovation au service de l'économie circulaire ;
- Un cours organisé conjointement par la CEE et l'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement (MASHAV) sur les mécanismes d'aide aux start-ups en phase de démarrage ;

g) La coopération avec le sous-programme Commerce de la CEE sur le thème de l'économie circulaire, s'agissant notamment de la plateforme de dialogue des parties prenantes Circular STEP, dans le cadre du projet relatif à l'accélération de la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE financé par le Compte de l'ONU pour le développement (treizième tranche), pour donner suite aux décisions prises à la soixante-neuvième session de la Commission ;

h) Des contributions au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, à la soixante-dixième session de la CEE et à la seizième session du CICPPP, qui aura lieu en 2023 ;

i) L'évaluation du projet extrabudgétaire intitulé « Promouvoir les capacités en matière de politique d'innovation en Europe de l'Est et dans le Caucase », financé par la Suède.

4. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront invités à faire le bilan des activités menées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus.

3. Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024

Document(s) : ECE/CECI/2023/2 (annexe II) et ECE/CECI/ICP/2023/INF.7

5. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la seizième session du CICPPP, tenue du 31 mai au 2 juin 2023.

Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024

6. L'Équipe de spécialistes examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2023 et en 2024, conformément au plan d'activités intersessions pour 2023-2024 adopté par le CICPPP (ECE/CECI/2023/2, annexe II).

7. Les plans et les propositions correspondent aux demandes exprimées par les États membres et aux ressources dont dispose le secrétariat. Parmi les propositions qui ont été faites, on peut citer les suivantes :

Études nationales sur l'innovation au service du développement durable

8. Les travaux de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine se poursuivront. L'Azerbaïdjan, le Kirghizistan et le Turkménistan ont demandé à la CEE de réaliser pour leur compte des études du même genre. Les travaux afférents peuvent commencer sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

Recensement des politiques d'innovation

9. Les réunions régulières du réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation, mentionnées au paragraphe 4 e), continueront de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de renforcer la capacité à appliquer les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation.

10. Sous réserve qu'un financement extrabudgétaire puisse être trouvé, des préparatifs pour un recensement sous-régional des politiques d'innovation pourront être lancés pour les pays des Balkans occidentaux ou pour les États membres participant au SPECA.

Renforcement des capacités

11. Dans le cadre du suivi de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie, un programme de renforcement des capacités sera exécuté en fonction des besoins et des priorités recensés par le gouvernement et sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

12. La CEE contribuera, si besoin est, aux activités de renforcement des capacités réalisées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable.

13. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par le CICPPP sur l'innovation au service de l'économie circulaire et sur les marchés publics favorisant l'innovation, et en coopération avec le sous-programme Commerce, la CEE aidera les États membres qui en font la demande à élaborer des feuilles de route ou des plans d'action pour la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines.

14. La CEE recherche activement des fonds extrabudgétaires qui permettraient d'apporter un appui à d'autres États membres, notamment dans les pays du SPECA, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que dans les Balkans occidentaux. Le secrétariat présentera les activités envisageables et les besoins en ressources pour 2024 (ECE/CECI/ICP/2022/INF.7). Il engage les donateurs et les partenaires de développement à appuyer ces efforts.

SPECA

15. La cinquième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable sera organisée en collaboration avec la CESAP en 2024.

16. Le renforcement des capacités des États participant au SPECA se fera conformément au plan d'action de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA, à la demande et sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

Réseau d'innovation transformatrice de la CEE

17. Le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE axe ses travaux sur plusieurs domaines de travail qui s'articulent autour de deux grands thèmes, à savoir la création d'écosystèmes et l'apprentissage stratégique porteur de transformations au service d'une croissance durable. Dans le cadre de ses travaux, il examinera différents aspects de l'innovation tels que les technologies innovantes, les modèles d'entreprise et les processus de transformation, en mettant l'accent sur les tendances récentes et les implications s'agissant des politiques publiques. Il étudiera également la dynamique de l'apprentissage stratégique, c'est-à-dire les liens qui existent entre l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage en tant que processus essentiels qui soutiennent des transformations durables. Les activités prendront la forme d'ateliers, de séminaires, de dialogues et de participation à des manifestations organisées par des partenaires internationaux et des pairs.

Contributions à d'autres domaines de travail de la CEE

18. Afin de faire connaître ses travaux à un public plus large et de renforcer les synergies bénéfiques avec d'autres parties de la CEE, l'Équipe de spécialistes et son secrétariat contribueront, s'il y a lieu, à des manifestations telles que l'édition 2024 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE et la soixante-dixième session du CICPPP.

4. Questions diverses et examen du projet de rapport

19. Le secrétariat présentera la manière dont il a mis en application les conclusions issues de l'évaluation 2022-2023 de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, qui a été réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

20. Les participants examineront le projet de rapport de la session. Le secrétariat établira ensuite la version définitive du projet de rapport de la session et le communiquera à toutes les missions permanentes à Genève en vue de son adoption par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe. Le résumé de la présidence sur le dialogue international (point 5 de l'ordre du jour) figurera en annexe du rapport.

21. L'Équipe de spécialistes décidera de la date de sa seizième session. Le secrétariat propose une réunion d'une journée et demie les 19 et 20 novembre 2024.

5. Dialogue international sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage »

22. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes prendra la forme d'un dialogue international ayant pour thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage », qui sera l'occasion d'une mise en commun des connaissances et des politiques dans ce domaine. Les États membres de la CEE ont placé le débat de haut niveau de la soixante-dixième session de la Commission (18 et 19 avril 2023)² sous le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». Au cours de cette session, ils ont prié les organes subsidiaires compétents de la CEE de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence des instruments existants de façon à promouvoir les transformations numérique et verte ainsi que de proposer des solutions permettant de repérer, d'évaluer et de combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques³. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes fait suite à cette demande.

23. Il est de plus en plus largement admis que l'innovation est une composante essentielle des transformations numérique et verte. De nos jours, les processus d'innovation, au-delà de la création de nouveaux produits et procédés, participent à la transformation en profondeur de l'écosystème environnant. Outre la gestion de la recherche, de la technologie et de l'innovation *stricto sensu*, il faut désormais étudier dans quelle mesure cet écosystème est capable d'intégrer des innovations qui répondent aux défis sociétaux et favorisent la transformation verte en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, voire de prendre part à leur élaboration.

24. Les innovations réalisées au niveau de l'ensemble d'un système ne s'inscrivent pas dans les processus d'innovation établis, tout en y étant étroitement liées. Elles favorisent la création de valeur dans différentes parties d'un système. Leur fonction première est de créer des synergies supplémentaires entre de multiples processus d'innovation.

² Les participants à la soixante-dixième session de la Commission assureront le suivi des domaines de travail de la soixante-neuvième session consacrés à l'économie circulaire. La transformation circulaire est également au cœur des travaux du Réseau d'innovation transformatrice.

³ E/2023/37 Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe.

25. Pour parvenir à des transformations durables à grande échelle, il faut réaliser un nombre croissant d'expérimentations à tous les niveaux, y compris au niveau des systèmes, où la pratique de l'expérimentation a été relativement limitée. Les transformations durables présentent plusieurs caractéristiques qui compliquent l'innovation au niveau des systèmes, à savoir : 1) un degré élevé de complexité et de complémentarité ; 2) des horizons à long terme ; 3) un degré élevé d'incertitude. Elles s'inscrivent également dans un contexte qui exige que soient prises rapidement des mesures concrètes. Il est donc nécessaire de mettre en place des processus d'apprentissage plus sophistiqués.

26. Les liens entre *l'innovation*, *l'expérimentation* et *l'apprentissage* jouent un rôle fondamental. Ces interactions sont porteuses de progrès et de croissance dans différents domaines de l'activité humaine. En tant que tels, l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage sont les pierres angulaires de la transformation. *L'innovation* fait office de catalyseur en incitant les individus et les sociétés à faire des progrès décisifs et à apporter des améliorations grâce à l'application d'idées créatives et la mise en œuvre d'approches novatrices pour résoudre les problèmes existants ou exploiter de nouvelles possibilités. *L'expérimentation*, quant à elle, est le pendant indispensable de l'innovation. Il s'agit de tester systématiquement des hypothèses, des idées et des concepts afin de gagner en compréhension, d'affiner les approches et de valider les hypothèses. Enfin, *l'apprentissage* est la pierre angulaire de l'innovation et de l'expérimentation, car elle définit les processus par lesquels nous acquérons de nouvelles connaissances et compétences et élevons notre niveau de compréhension, ce qui nous permet de renforcer nos capacités d'adaptation et d'innovation et notre résilience.

27. Les interactions hautement cycliques entre ces trois domaines soulignent l'importance : 1) de continuer à étudier les liens qui les unissent ; 2) d'analyser les défis particuliers qui caractérisent chacun d'entre eux dans la quête d'innovation porteuse de transformations ; 3) d'examiner les conséquences organisationnelles et institutionnelles de ces liens.

28. À certains égards, la région de la CEE a pris du retard par rapport à la transformation qui a eu lieu dans d'autres parties du monde. Plus que jamais, il est impératif de comprendre la nature de ces transformations et de trouver des moyens de permettre et de catalyser l'expérimentation, tout en recensant, pour les atténuer, les risques et les arbitrages à court terme. Afin de s'orienter dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, il faut : 1) élaborer des processus d'apprentissage ; 2) accroître et développer l'expérimentation ; 3) créer de nouveaux modèles d'innovation.

29. L'objectif du débat de fond de la quinzième session sera de tenter de mieux faire comprendre les interactions entre l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage, en mettant l'accent sur ce dernier. On pourrait dire que jusqu'à présent, l'apprentissage n'a pas bénéficié de toute l'attention requise, alors qu'il revêt une importance stratégique.

30. Les participants à la session :

1) Feront une brève description des interactions entre l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage en tant qu'outil stratégique de promotion de l'innovation porteuse de transformations ;

2) Examineront les perspectives et les difficultés particulières liées à l'apprentissage à partir du passé (histoire), du présent (évaluation formative) et de l'avenir (tour d'horizon prospectif) ;

3) Étudieront certains aspects organisationnels qui découlent d'une approche intégrée de l'élaboration de politiques ;

4) Présenteront des données d'expérience et des pratiques issues des travaux en cours au sein de la région de la CEE et du Réseau d'innovation transformatrice.

31. Ces discussions jetteront les bases de l'élaboration de bonnes pratiques et de recommandations sur l'élaboration de politiques s'y rapportant. À l'issue de la session, un document d'orientation sera élaboré en tant que contribution à la dix-septième session du CICPPP, qui se tiendra au printemps 2024.

Annexe

Calendrier indicatif

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 22 novembre 2023	
10 heures-10 h 15	Point 1. Adoption de l'ordre du jour
10 h 15-12 heures	Point 2. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quatorzième réunion
12 heures-12 h 50	Point 3. Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024
12 h 50-13 heures	Point 4. Questions diverses et examen du projet de rapport
15 heures-17 heures	Point 5. Dialogue international sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage »
Jedi 23 novembre 2023	
10 heures-12 heures	Point 5. Dialogue international sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage » (<i>suite</i>)